



## DÉLIBÉRATION

### du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2021

#### Délibération n°17-2021 : Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants – Election des représentants des professeurs contractuels du 2<sup>nd</sup> degré

LE COLLÈGE DES AUTRES ENSEIGNANTS (*FEMMES ET HOMMES*) ELUS AU CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-6-1, L712-6-2 et R712-9 et suivants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A BULLETINS SECRETS,

Elit :

- Madame Lucie NAERT

Et

- Monsieur Thomas TOUBLANC

En qualité de représentants des professeurs contractuels du 2<sup>nd</sup> degré de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

Membres en exercice : 2  
Membres présents : 1  
Membres représentés : 1

Suffrages exprimés : 2

- Pour : 2
- Contre : 0

Vote blanc : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Documents en annexe : -